**Cours numéro 5**

**Le fonds de commerce**

 Le patrimoine du commerçant comprend un élément particulier qui constitue en soi une entité juridique, le fonds de commerce.

**1- la composition du fonds de commerce**

Le fonds de commerce est un bien incorporel. Il n’existe toutefois aucune définition légale du fonds de commerce ; on peut dire que c’est un ensemble d’éléments corporels et incorporels destinés à attirer et à retenir une clientèle.

Certains fonds de commerce comprennent en outre **des droits de propriétéindustrielle et commerciale spécifiques :** brevets d’intervention, marques defabrique, etc.

**Fonds de commerce**

**Eléments incorporels** **:**

* Clientèle
* Nom commercial
* Enseigne droit au bail

**Eléments corporels** **:**

 - matériel et outillage

 - marchandises

**a- Les éléments incorporels**

**1- la clientèle**

* La clientèle est constituée par l’ensemble des personnes qui ont l’habitude de fréquentera le fonds de commerce et qui donnent sa valeur à ce fonds ; la clientèle est l’élément le plus important du fonds de commerce.
* L’achalandage correspond à des clients de passage, qui achètent surtout en raison de la situation du fonds de commerce.

En cas de cession, le prix de vente d’un fonds de commerce est proportionnel au chiffre d’affaire (clientèle et achalandage).

**2- le nom commercial**

C’est le **nom sous lequel est exercé le commerce** ; il permet d’identifier un fonds de commerce.

**3- l’enseigne**

L’enseigne est un signe extérieur qui complète l’individualisation du fonds de commerce.

Le nom commercial est quelques fois utilisé comme enseigne.

**4- le droit au bail**

En règle générale, le commerçant n’est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son commerce ; **un contrat de bail commercial** est alors conclu entre le propriétaire «  des murs » et le locataire commerçant.

Droit au bail :

* Droit d’occuper les locaux
* Droit d’y exercer une activité commerciale
* Moyennant le paiement d’un loyer

Le droit au bail est un élément important du fonds de commerce qui peut avoir une valeur considérable. le locataire commerçant bénéficie d’un droit au renouvellement de son bail commercial.

**5- les droits de propriété industrielle et commerciale**

Ce sont des éléments distincts de certains fonds de commerce, qui peuvent être cédés séparément.

**b- Les éléments corporels**

Ils comprennent :

* Le matériel et l’outillage
* Les marchandises

Leur importance varie selon les commerces ; en cas de cession du fonds, il faut toujours indiquer séparément leur prix de cession.

**2- la protection de fonds de commerce**

La loi protège les éléments du fonds de commerce contre les agissements dommageables des tiers.

- Protection contre la concurrence déloyale.

- Protection contre la contrefaçon.

- Protection du droit au bail.

**Mots et expressions clés**

Fonds de commerce –القاعدة التجارية

Clientèle – الزبائن

Nom commercial – الاسم التجاري

Enseigne –لافتة

Droit au bail –

Marchandise - السلع

Concurrence déloyale–منافسة غير مشروعة

Contrefaçon– تقليد ، تزوير ، تزييف

Achalandage – شهرة المؤسسة التجارية